



FINANCES / BUDGET

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

Le budget communal se présente sous la forme d'une maquette réglementaire, dont la lecture et la compréhension sont réservées aux initiés. C'est pourquoi, l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique (CFU) et au Budget Primitif (BP), afin de permettre aux membres du Conseil Municipal et aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe du 7 août 2015, toutes les Communes de plus de 3 500 habitants sont tenues de rédiger une telle note.

La présente note sera également mise en ligne sur le site internet de la Ville d'Obernai.

1. Cadre réglementaire et structure du budget

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire est autorisé en sa qualité d'ordonnateur à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les grandes lignes directrices ayant été présentées et débattues à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires le 15 décembre 2025, le budget 2026 a été adopté par le Conseil Municipal le 9 février 2026.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser et optimiser les dépenses de fonctionnement, malgré l'inexorable hausse des charges générales (énergie, maintenance, assurances...) et des charges de personnel (GVT, hausse des cotisations, mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents), tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- maintenir une capacité d'autofinancement et donc d'investissement suffisante,
- recourir à l'emprunt pour financer les travaux d'investissement, sans dégrader la situation financière de la Ville,
- mobiliser les aides et subventions autant que possible.

Le budget de la collectivité comporte deux parties :

A. La section de fonctionnement

- Nature des dépenses : gestion des affaires courantes, fluides et énergies, entretien des bâtiments communaux et de la voirie, achats de matières premières et de fournitures, prestations de services, subventions versées aux associations, salaires et charges de personnel, intérêts des emprunts contractés, festivités et manifestations publiques, etc.

Dans les dépenses de fonctionnement figurent également les « atténuations de produits », dont la contribution que la Ville doit verser annuellement au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales alimenté par les territoires les plus aisés, au profit des territoires les plus pauvres) ou encore au DILICO (Dispositif de Lissage conjoncturel des recettes fiscales des Collectivités territoriales). Ces dépenses résultent de mécanismes nationaux de péréquation et s'imposent à la Ville.

- Nature des recettes : recettes fiscales, dotations versées par l'Etat et recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (accueil du jeune enfant, droits d'inscription à l'école de musique ou à la médiathèque, ...).

B. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets portés par la collectivité. Elle concerne des actions à caractère exceptionnel.

- Nature des dépenses : remboursement du capital emprunté, acquisitions de terrains, de matériels, aménagements, études, travaux sur des structures déjà existantes ou sur des structures en cours de création, etc.
- Nature des recettes : excédent de la section de fonctionnement de l'année antérieure (si affectation de l'excédent à la section d'investissement), recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, FCTVA (remboursement d'une partie de la TVA payée par la collectivité deux années auparavant), cession de terrains, etc.

C. Budget principal et budgets annexes

La Ville d'Obernai compte à l'heure actuelle un budget principal et cinq budgets annexes :

- Camping municipal (les Vallons de l'Ehn)
- Parc de stationnement (gestion du parking des Fines herbes)
- Parc des Roselières (lotissement)
- Aménagement du secteur Kuttergaessel
- Aménagement du secteur Schulbach.

2. Les Comptes Financiers Uniques de l'exercice 2025

Par délibération n°109/04/2021 en date du 27 septembre 2021, le Conseil Municipal a adopté de manière anticipée le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023, pour l'ensemble des budgets communaux concernés, et a approuvé l'engagement de la Ville d'Obernai dans l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le CFU devient la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

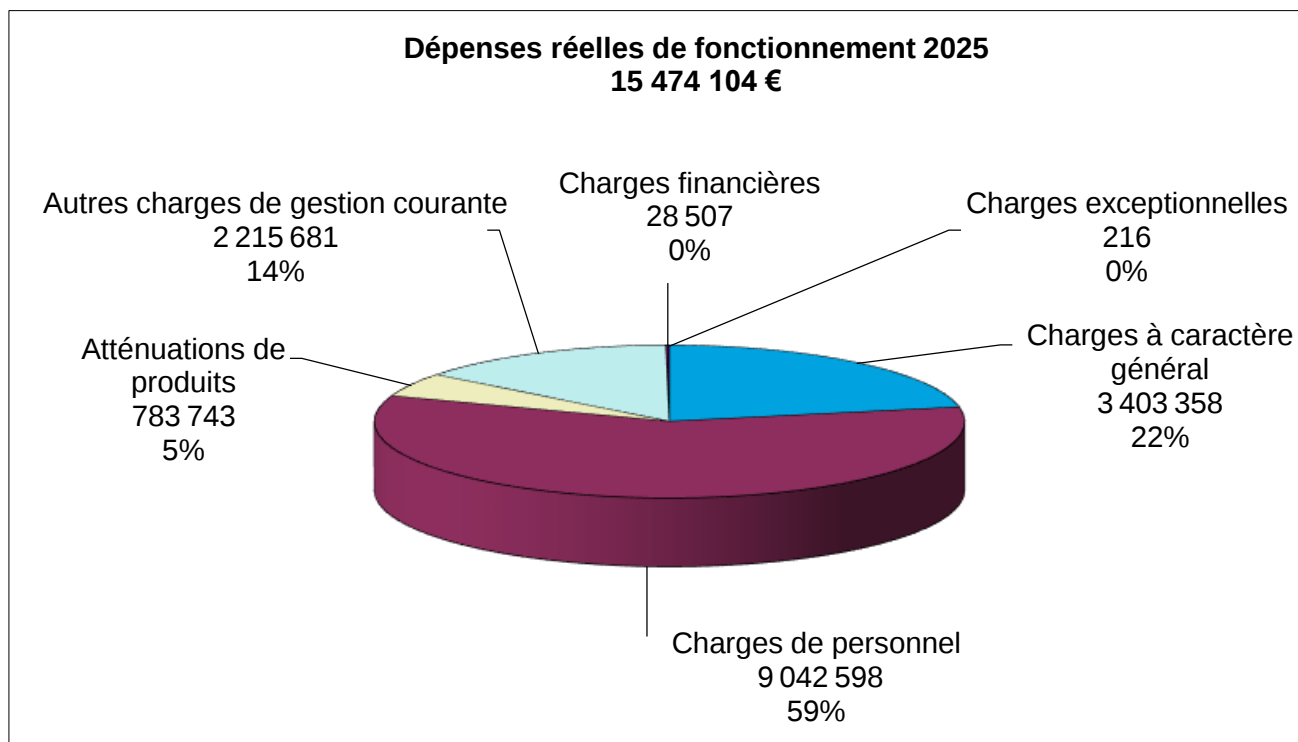
Les Comptes Financiers Uniques (CFU) présentés au Conseil Municipal retracent l'exécution du budget principal de la Ville d'Obernai et des différents budgets annexes au cours de l'exercice comptable 2025.

BUDGET PRINCIPAL

A. Section de fonctionnement

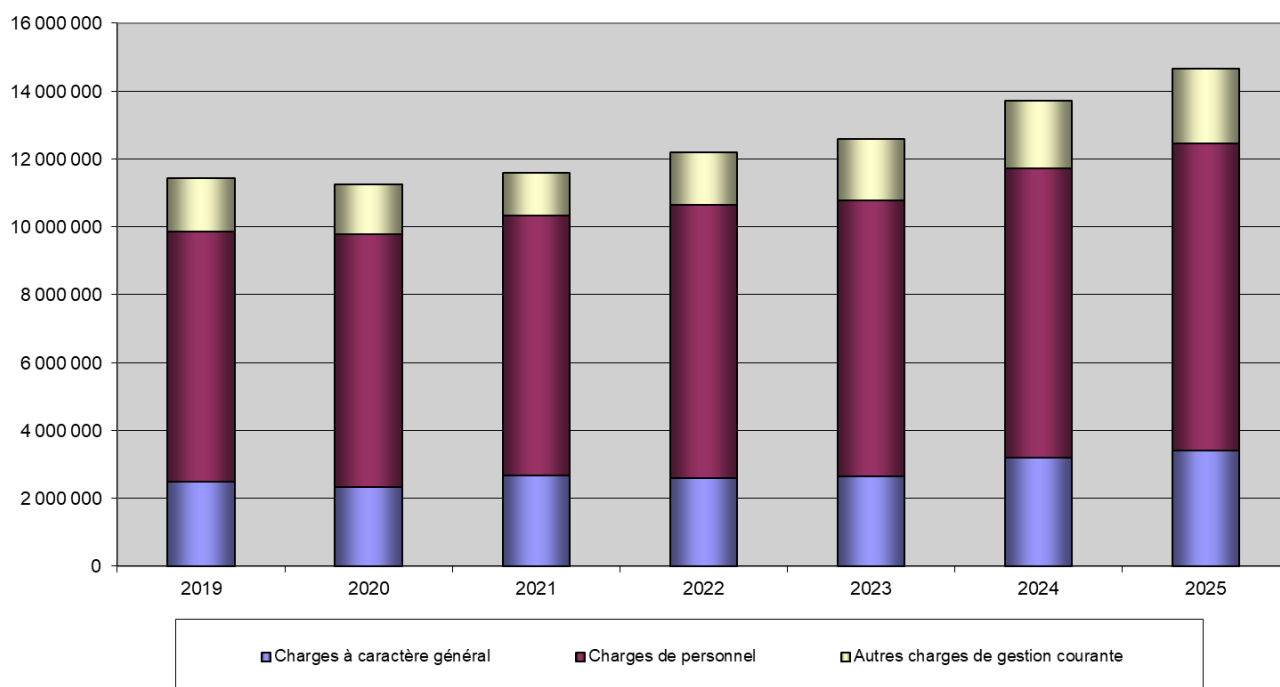
Dépenses

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève en 2025 à **16 732 755 €**, dont **15 474 104 €** de dépenses réelles.



Chapitre budgétaire	CA		CA		CFU		CFU		CFU	
	2021		2022		2023		2024		2025	
		2020/2021		2021/2022		2022/2023		2023/2024		2024/2025
Dépenses totales de fonctionnement	13 075 782	-5,07%	13 747 962	5,14%	14 183 191	3,17%	15 288 571	7,79%	16 732 755	9,45%
Opérations d'ordre de transf. entre sections	754 436		814 448		985 286		984 566		1 258 651	
Op. d'ordre à l'int. de la section de fonct.										
Dépenses réelles de fonctionnement	12 321 346	1,65%	12 933 514	4,97%	13 197 905	2,04%	14 304 005	8,38%	15 474 104	8,18%
Charges à caractère général	2 674 378	15,18%	2 583 733	-3,39%	2 659 107	2,92%	3 210 311	20,73%	3 403 358	6,01%
	21,7%		20,0%		20,1%		22,4%		22,0%	
Charges de personnel	7 661 830	2,57%	8 064 832	5,26%	8 122 795 €	0,72%	8 521 934 €	4,91%	9 042 598 €	6,11%
	62,2%		62,4%		61,5%		59,6%		58,4%	
Total frais d'exploitation	10 336 209		10 648 566	3,02%	10 781 902	1,25%	11 732 245	8,81%	12 445 956	6,08%
Atténuations de produits	533 330		534 184	0,16%	519 442	-2,60%	529 718	1,98%	783 743	47,95%
Dépenses imprévues										
Autres charges de gestion courante	1 254 679	-13,76%	1 558 146	24,19%	1 800 287	43,49%	1 989 437	10,51%	2 215 681	11,37%
	10,2%		12,0%		13,6%		13,9%		14,3%	
<i>Dont subventions</i>	<i>764 707</i>	<i>-21,29%</i>	<i>1 019 059</i>	<i>33,26%</i>	<i>1 139 050</i>	<i>11,77%</i>	<i>1 206 022</i>	<i>5,88%</i>	<i>1 304 315</i>	<i>8,15%</i>
	6,2%		7,9%		8,6%		8,4%		8,4%	
Charges financières	143 811	-18,91%	111 031	-22,79%	80 048	-44,34%	45 843	-42,73%	28 507	-37,82%
	1,2%		0,9%		0,6%		0,3%		0,2%	
Charges exceptionnelles	53 318	-67,12%	81 587	53,02%	16 225	-69,57%	2 384	-85,31%	216	-90,96%
Dotations aux provisions	0		0		0		4 378		0	

Evolution des 3 principaux postes de dépenses de fonctionnement



Le **chapitre 011 « Charges à caractère général »** comprend notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux frais de télécommunication, aux fêtes et cérémonies...

Ce chapitre connaît pour 2025 une hausse importante : + 6% pour une valeur comptable de 193 047 €, portant l'exécution budgétaire annuelle à **3 403 358 €**. On constate malheureusement une hausse généralisée des dépenses d'entretien et des contrats de maintenance. Les dépenses énergétiques ont cru à elles seules de 9,45 %, à hauteur de 45 500 €, sous l'effet cumulé de la hausse des tarifs avec effet au 01/01/2024, de problèmes de rattachement de charges sur l'année 2024 et de rythme de facturation/règlement.

Par ailleurs, le contexte économique actuel impacte plusieurs postes d'achats : les dépenses d'alimentation ont ainsi fortement augmenté (confection des repas pour les enfants accueillis au Multi accueil Le Pré'O, par exemple), tout comme le coût de l'ensemble des prestations de services (révisions des prix basées sur des indices en hausse continue).

Le **chapitre 012 « Charges de personnel »** présente un montant de **9 042 600 €** pour l'année 2025, contre 8 521 996 € en 2024. Cette hausse de 6,11 % est à mettre en perspective avec les 4% de hausse annuelle imputable au seul Glissement Vieillesse Technicité.

Plusieurs points méritent d'être soulignés :

- la quasi-totalité des postes ouverts au tableau des effectifs a été pourvue,
- quelques postes supplémentaires ont été créés pour répondre aux nouveaux besoins ou encore sécuriser la continuité du service,
- la rémunération de certains agents a été revalorisée, au regard de leur engagement et des résultats professionnels,
- le Glissement Vieillesse Technicité (+ 4% par an, chaque année),
- la mise en œuvre du Bonus Attractivité au Multi accueil Le Pré'O a connu une première année pleine (la mesure avait été étendue à l'ensemble des agents affecté au site, notamment les personnels techniques sans financement CAF),
- la hausse de la participation à la protection sociale complémentaire des agents a été proportionnelle à la hausse des cotisations,

- la part employeur des cotisations retraite à la CNRACL a augmenté de 3 % en 2025,
- la revalorisation des titres restaurant de 5 à 7 € courant 2024 a connu une première année pleine.

La masse salariale représente 58,44 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit dans la moyenne des communes de même strate dotées de services équivalents.

Le **chapitre 014 « Atténuations de produits »** a connu en 2025 une hausse de 48% (+ 254 025 € pour s'établir à **783 743 €**). Ce chapitre recouvre les dépenses inhérentes aux différents prélèvements opérés par l'Etat sur les recettes de la Ville d'Obernai.

La contribution de la Ville au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) s'est élevée à **526 917 €** pour 2025, en dépit de la part prise en charge par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile au titre de la répartition dérogatoire (301 788 € pris en charge par la CCPO pour le compte de la Ville). Pour l'exercice 2025, la contribution Obernoise aurait dû s'élever à 828 705 € ; ce qui correspond à 5,34 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La Ville d'Obernai a également dû contribuer au nouveau DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales), à hauteur de **160 827 €** pour 2025. Il convient de noter qu'une partie de cette somme pourrait être remboursée ultérieurement à la collectivité, sous conditions.

Enfin, les services fiscaux ont opéré des régularisations massives suite à la mise en place de la plate-forme GMBI (« Gérer Mes Biens Immobiliers »). Des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants ont nécessité un virement de crédits en cours d'exercice, pour couvrir les **90 905 €** accordés aux ménages.

Le **chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** s'élève à **2 215 681 €**, en hausse de plus de 11%.

Ce chapitre reprend pour l'essentiel les subventions allouées aux organismes paramunicipaux et aux diverses associations : ce sont ainsi plus d'1,3 M€ qui auront été versés aux associations locales en 2025 pour les soutenir dans leurs activités et les accompagner dans leurs projets. L'aide en faveur du tissu associatif ou d'autres acteurs institutionnels locaux représente 8,4 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité.

Depuis la mise en place de la nomenclature comptable M57 et le changement de logiciel de paies début 2024, l'analyse des dépenses relevant de ce chapitre s'est compliquée, car plusieurs postes de dépenses ont été réaffectés au chapitre 65 (notamment tous les contrats de maintenance informatique, d'abonnement aux logiciels métiers...).

Il convient enfin de souligner, sur ce chapitre, l'augmentation de 18% de la contribution versée par la Ville au SIS Alsace (Service d'Incendie et de Secours) et une subvention d'équilibre exceptionnelle de 100 000 € versée au Syndicat Forestier d'Obernai - Bernardswiller.

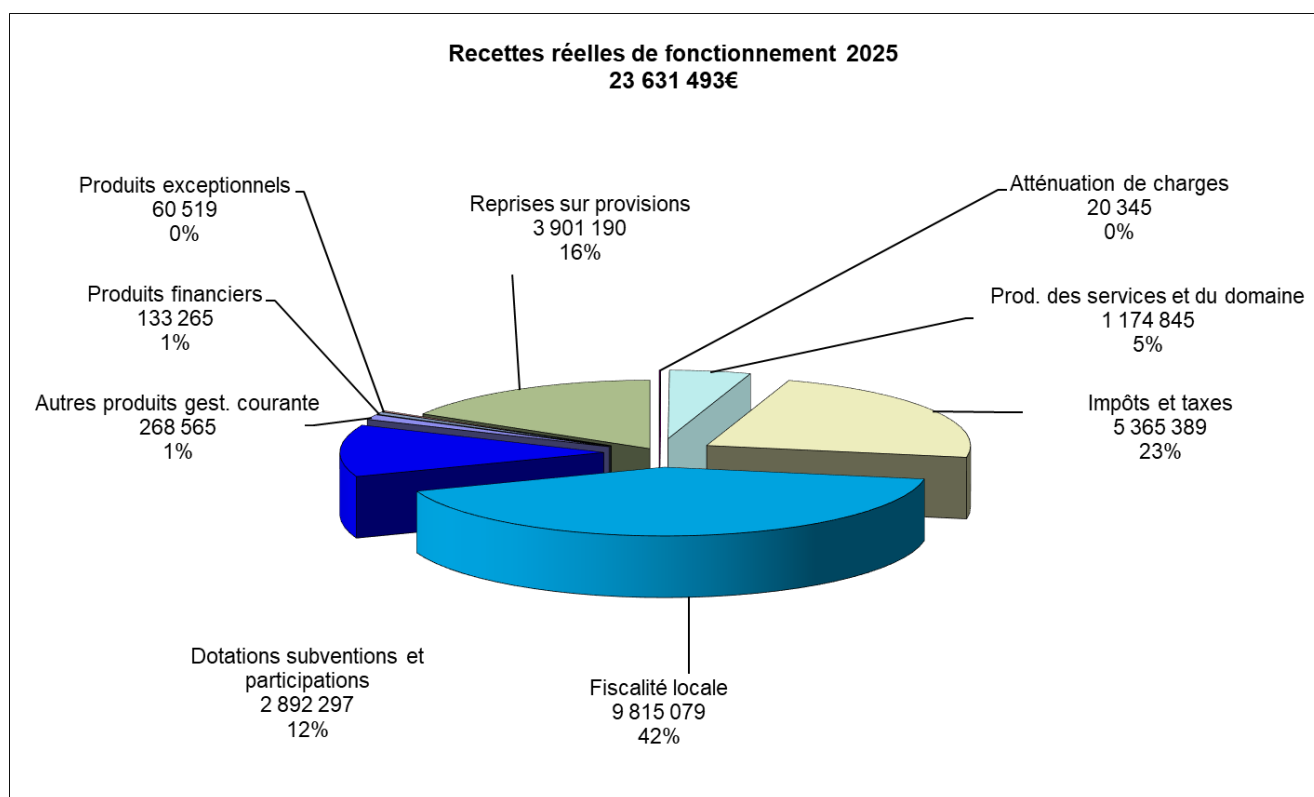
Le **chapitre 66 « Charges financières »** reprend les intérêts dus sur la dette. Il s'établit à **28 507 €**, contre 45 843 € en 2024, 80 048 € en 2023 ou encore 111 031 € en 2022. La baisse se poursuit en lien avec le mouvement de désendettement de la Ville.

Les charges financières représentent actuellement environ 0,2 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le **chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** ne comptabilise plus que les annulations de créances sur exercice antérieur, pour 216 €.

Recettes

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent en 2025 à **23 658 276 €** dont **23 631 493 €** de recettes réelles.



Chapitre budgétaire	CA		CA		CFU		CFU		CFU	
	2021		2022		2023		2024		2025	
	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025					
Recettes totales de fonctionnement	18 009 261	17 793 392	18 868 701	19 749 041	23 658 276		4,67%			19,79%
Opérations d'ordre de transf. entre sections	9 361	8 986	27 592	30 583	26 783					
Op. d'ordre à l'int. de la section de fonct.										
Recettes réelles de fonctionnement	17 999 899	17 784 406	18 783 549	19 718 457	23 631 493		4,98%			19,84%
Atténuation de charges	66 555	36 998	56 765	29 960	20 345		-47,22%			-32,09%
Prod. des services et du domaine	1 027 790	1 191 072	1 185 641	1 122 631	1 174 845		-5,31%			4,65%
Impôts et taxes	13 038 137	13 487 011	13 995 550	14 839 170	5 365 389		6,03%			-0,73%
<i>Dont impôts locaux</i>	<i>6 688 531</i>	<i>6 966 007</i>	<i>7 594 911</i>	<i>8 532 414</i>			12,34%			
<i>Dont attribution de compensation CCPO</i>	<i>4 975 156</i>	<i>5 050 156</i>	<i>5 050 156</i>	<i>5 050 156</i>	<i>5 050 156</i>					0,00%
Fiscalités locales	0	0	63 559	354 514	9 815 079					
Dotations subventions et participations	2 811 227	2 693 204	2 798 816	3 032 925	2 892 297		8,36%			-4,64%
<i>Dont allocations compensatrices</i>	<i>1 444 110</i>	<i>1 463 902</i>	<i>1 741 693</i>	<i>1 767 719</i>			1,49%			
<i>DGF</i>	<i>136 568</i>	<i>36 422</i>	<i>55 102</i>	<i>53 180</i>	<i>0</i>		-3,49%			
Autres produits gest. courante	60 272	174 559	227 861	135 973	268 565		-40,33%			97,51%
Produits financiers	137	5	414	187 265	133 265					-29%
Produits exceptionnels	68 624	52 407	49 351	16 019	60 519		-67,54%			277,80%
<i>Dont cession d'immo.</i>	<i>7 000</i>	<i>23 518</i>	<i>47 461</i>	<i>9 350</i>						
Reprises sur provisions	927 156	149 151	469 151	0	3 901 190					

Les **produits des services (chapitre 70)** sont en légère augmentation et s'établissent en 2025 à **1 174 845 €** (+ 4,65%).

Le **chapitre 73 « Impôts et taxes » s'élève à 5 365 389 €** pour 2025. A l'heure actuelle, ce chapitre retrace essentiellement l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile à la Ville d'Obernai, en contrepartie du transfert au niveau intercommunal du produit de la fiscalité des entreprises (Cotisation Foncière des Entreprises, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Taxe sur les Surfaces Commerciales, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) dans le cadre du passage en 2016 à la Fiscalité Professionnelle Unique ; la compensation est stable depuis plusieurs années, pour un montant de 5 050 156 €.

Le chapitre 73 comprend également les recettes suivantes : l'accise sur l'électricité (325 458 € en 2025, contre 336 655 € en 2024 ou encore 403 819,84 € en 2023) ou encore la taxe additionnelle sur les droits de mutation (652 719 € en 2025, contre 515 850 € en 2024 et 484 216,60 € pour 2023).

Le **chapitre 731 « Fiscalités locales » s'élève à 9 815 079 €**. On constate une stagnation du produit des impôts et taxes (- 0,09%), en dépit de l'évolution réglementaire des bases de + 1,7%.

Le **chapitre 74 « Dotations et participations »** affiche une baisse de 4,64 %, en lien avec les mesures successives d'exonérations fiscales décidées par l'Etat, de moins en moins compensées au fil des ans auprès des collectivités.

Pour l'année 2025, la Ville d'Obernai n'a perçu aucune Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Elle était encore de 53 180 € en 2024, alors qu'elle dépassait les 2 millions d'euros il y a une dizaine d'année. A titre de comparaison, le ratio « DGF/population » s'élève à 173 € en moyenne dans les communes de même strate.

Le **chapitre 76 « Produits financiers »** est exceptionnellement crédité en 2025 de **133 265 €** (après une recette de 187 265 € en 2024), qui correspondent à la rémunération du placement de 5 000 000 € de trésorerie que la Ville a pu effectuer, pendant une année renouvelable, sur un compte à terme ouvert auprès du Trésor Public. Ce placement a été rendu possible par la recette exceptionnelle générée par la vente du VVF en 2019.

Enfin, le **chapitre 78 « Reprises sur amortissements et provisions »** affiche une recette de **3 901 190 €** pour l'exercice 2025. En effet, conformément aux orientations budgétaires définies pour 2025, 3 900 000 € ont été repris sur les provisions constituées, au titre du financement des travaux de restauration du Domaine de la Léonardsau et de la mise en accessibilité des bâtiments communaux (Groupe Scolaire Freppel).

Compte tenu de ces éléments, l'exercice 2025 affiche une **épargne brute de 8 157 389 €** et une **épargne nette** (après déduction de l'annuité de la dette) **de 7 468 417 €**, autofinancement directement affectable aux dépenses d'équipement futures.

Résultat de fonctionnement 2025

Recettes totales de l'exercice :	23 658 276,34 €
<i>dont recettes réelles</i>	23 631 492,86 €
Dépenses totales de l'exercice :	16 732 755,98 €
<i>dont dépenses réelles</i>	15 474 104,66 €
Résultat de l'exercice :	6 925 521,36 €
Résultat reporté N-1 :	2 250 933,06 €

Résultat global : **9 176 454,42 €**

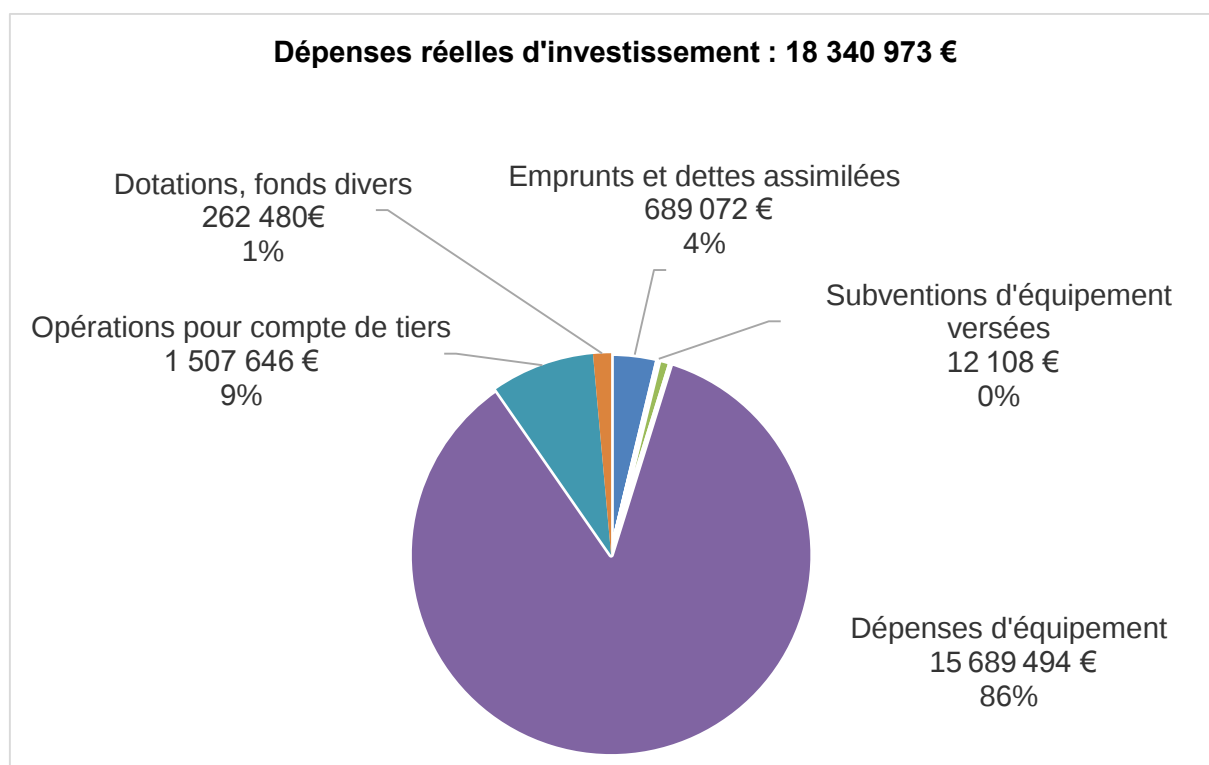
B. Section d'investissement

Dépenses

Les **dépenses totales d'investissement** s'établissent en 2025 à **18 614 580 €**, les dépenses réelles à 18 340 973 €.

Ce niveau d'investissement s'avère particulièrement élevé au regard de la taille de la collectivité et des exercices précédents. A titre de comparaison, les dépenses réelles d'investissement étaient deux à trois fois moins importantes entre 2018 et 2022 ; elles sont d'ailleurs supérieures de 30 % à l'année 2024.

L'année 2025 marquera pour la collectivité un record historique en matière d'investissements.



Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à **15 881 775 € TTC**. Les principaux projets financés en 2025 ont porté sur :

- AP-CP Restauration de la Léonardsau : 4 961 400 €
- AP-CP Plan vélo : 2 349 800 €
- AP-CP Trame viaire : 2 616 000 €
- AP-CP Restructuration Ecole Picasso : 910 800 €
- Acquisition foncières : 685 800 €
- Rénovations des aires de jeux : 311 500 €
- Mise en accessibilité de Groupe scolaire Freppel : 569 000 €
- Restructuration CSC Arthur Rimbaud : 637 000 €
- Restauration ruines Saint Jean : 160 700 €
- Relamping éclairage public : 797 000 €
- Vidéoprotection urbaine : 393 700 €...

Les **Restes à Réaliser** de l'année 2025 (dépenses engagées en 2025 mais non réglées à la date du 31/12) ont été chiffrés à **3 121 501 €** en dépenses. Ils ont été repris et financés dans le cadre du Budget Primitif 2026, adopté le 9 février 2026.

Le montant du capital de la dette remboursé au cours de l'exercice 2025 est de **688 972 €**.

Budget vert

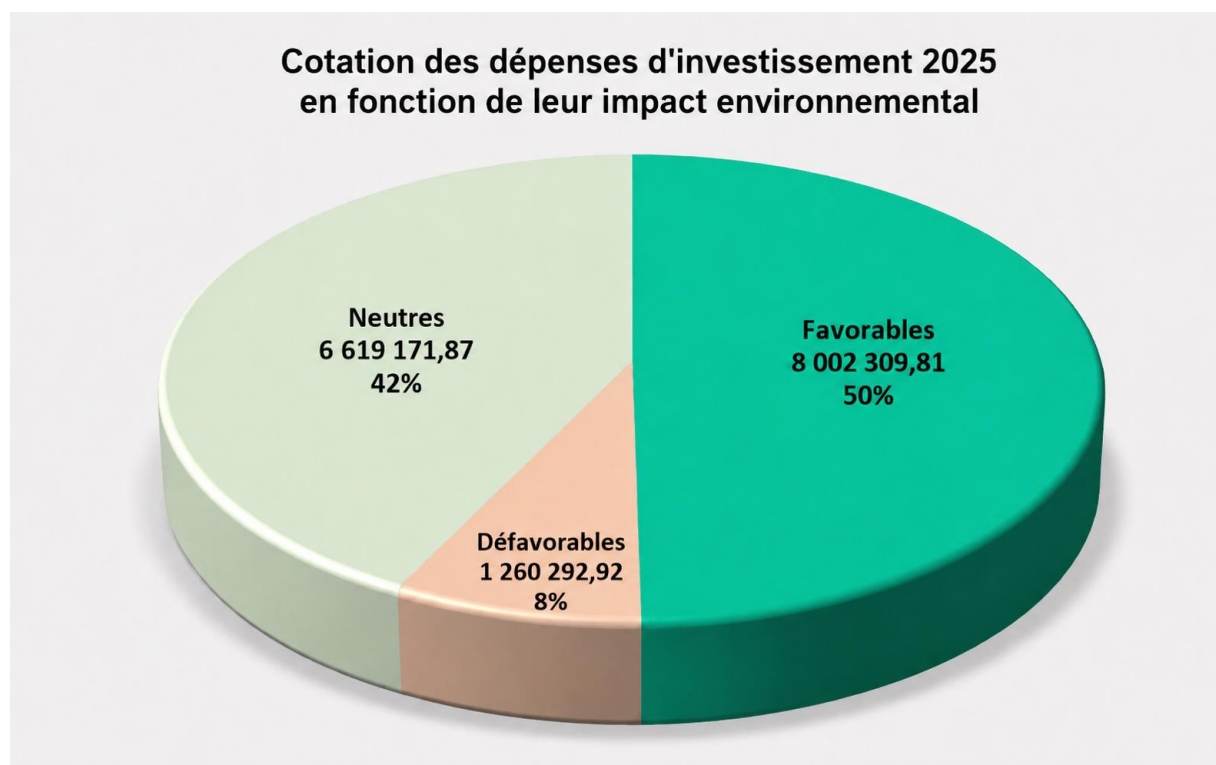
Depuis 2021, la France a mis en place une « budgétisation verte » ; le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au Compte Financier Unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissements réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Les communes qui mettent en œuvre le référentiel budgétaire et comptable M57 et qui comptent plus de 3 500 habitants sont soumises à cette nouvelle obligation pour les comptes produits à compter de 2024.

Ainsi, les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2025 et imputées aux différents comptes identifiés par l'administration ont été analysées et cotées une à une, au regard des critères et agrégats définis par la Direction Générale des Collectivités Locales.

Pour le budget principal de la Ville d'Obernai, **l'analyse de 923 mandats de dépenses** a produit le résultat suivant :



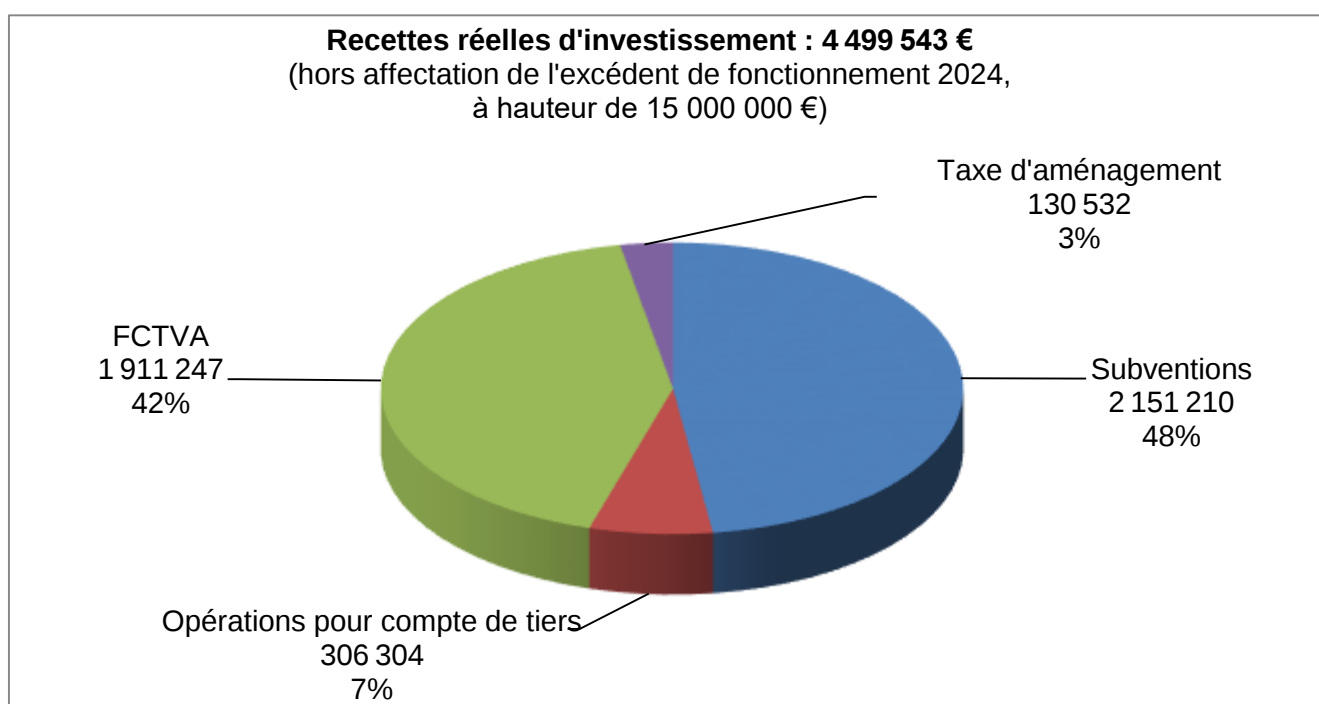
Agrégats	Favorables	Défavorables	Neutres
A105 Subventions d'investissement versées	- €	- €	12 108,00 €
A110 Autres immobilisations incorporelles	31 572,00 €	- €	148 600,85 €
A120 Terrains	304 916,71 €	8 818,86 €	700 455,46 €
A125 Constructions	2 548 618,25 €	543 786,12 €	4 349 281,42 €
A130 Réseaux et installations de voirie	4 522 931,10 €	481 374,58 €	607 965,28 €
A135 Réseaux Divers	510 003,56 €	42 431,43 €	676 123,95 €
A140 Installations techniques, agencements et matériel	30 480,00 €	- €	16 763,49 €
A150 Autres	53 788,19 €	183 881,93 €	107 873,42 €
Total	8 002 310 €	1 260 293 €	6 607 064 €

Recettes

Les **recettes d'investissement** d'un montant de **21 005 018 €**, dont 19 499 543 € de recettes réelles, sont constituées :

- pour **2 151 210 € de subventions d'investissement perçues**,
- pour **1 911 247 € de recettes issues du FCTVA** (remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement réalisées en N-2)
- et **130 531,92 €** (contre 247 567 € en 2024 ou 530 441,72 € en 2023 – ce qui correspond à une division par 4 !) de **taxe d'aménagement**.

L'emprunt inscrit au budget primitif 2025, pour 5 258 543, 52 €, n'a pas été contracté.



Résultat d'investissement 2025

Recettes totales de l'exercice :	21 005 018,08 €
<i>dont recettes réelles</i>	19 499 543,04 €
Dépenses totales de l'exercice :	18 614 580,69 €
<i>dont dépenses réelles</i>	18 340 973,66 €
Résultat de l'exercice :	2 390 438,39 €
Résultat reporté N-1 :	- 5 245 993,16 €

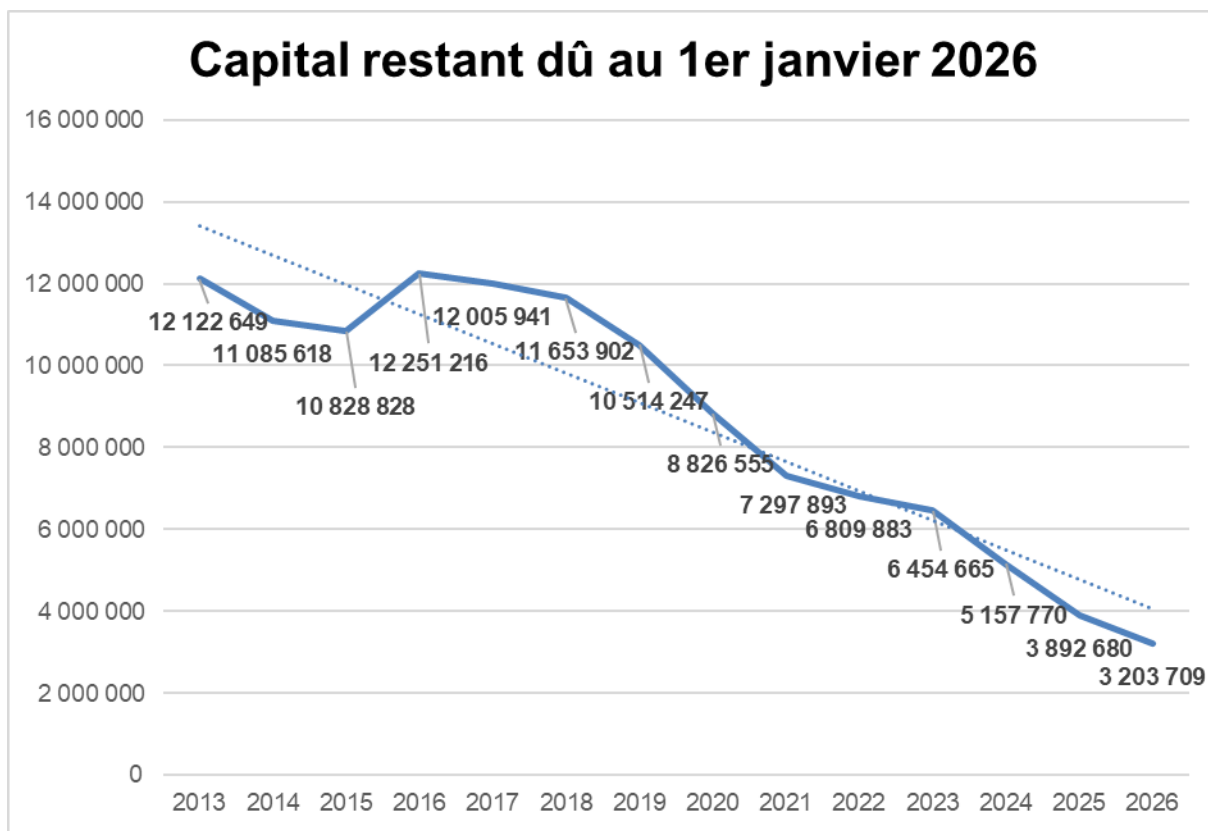
Résultat global : **- 2 855 555,77 €**

Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2025, le capital restant dû s'élevait à 3 892 680 €.

Avec un remboursement de **688 977,85 € de capital et 28 507,41 € d'intérêts**, la Ville d'Obernai poursuit son effort de désendettement.

Au 1^{er} janvier 2026, le capital restant dû s'élève ainsi à **3 203 708,59 €**.



BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

Les **dépenses totales d'exploitation** s'élèvent en 2025 à **442 108,80 €** contre 393 186,84 € en 2024 ou encore 373 936,18 € en 2023.

La saison 2025 est une saison record au niveau de la fréquentation ; elle surpasse l'année 2023 qui était jusqu'à présent l'année de référence, grâce à un bon début de saison et une belle fin d'année (très bonne fréquentation en décembre 2025, avec 4 907 nuitées).

Le Camping a enregistré un total de **57 286 nuitées pour l'année 2025**.

COMPARATIF NUITÉES											
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
261	223	189	295	221		70	136	335	337	442	janvier
0	0	0	0	0	0	114	0	0	0	0	février
1020	1711	912	935	808	0	267	1146	717	2056	1064	mars
3796	2009	3773	3699	4472	0	239	4068	4799	3637	5435	avril
5558	5030	4197	6237	3951	0	1054	5491	6447	6953	7425	mai
6191	4238	5779	5452	6725	322	2484	6423	7871	6824	7186	juin
7296	8355	7647	8063	7496	4750	5088	7747	8745	7849	8196	juillet
9442	9171	9232	9038	9323	4878	6823	9763	9479	9380	9616	août
6473	6573	6611	7397	7495	3282	6142	7135	8127	7465	6969	septembre
3411	3936	4138	4810	3969	985	3947	4634	4991	4742	4299	octobre
1156	1221	1037	1287	1413	188	1549	1892	1460	1567	1747	novembre
2923	2983	3064	2977	3619		2506	3714	4056	4872	4907	décembre
47527	45450	46579	50190	49492	14405	30283	52149	57027	55682	57286	

A l'instar des chiffres de la fréquentation, les dépenses inscrites au **chapitre 011 « charges à caractère général »** ont augmenté de 184 337 € en 2024 à **225 813,74 €** en 2025.

Les **charges afférentes au personnel**, principales charges fixes, se sont quant à elle stabilisé et s'établissent à **142 428,29 €** (140 208 € pour 2024).

Les **recettes d'exploitation** s'établissent en 2025 à **635 806,74 €** (624 977,92 € pour 2024).

Les recettes liées aux séjours (chapitre 70) s'élèvent quant à elles à 621 685,67, contre 609 206 € en 2024, 590 408,01 € en 2023, 506 575,69 € en 2022 ou encore 309 132,35 € en 2021, en corrélation avec la fréquentation en constante hausse.

L'exercice 2025 constate un **excédent d'exploitation de 193 697,94 €**.

Au niveau de la **section d'investissement**, **19 707,51 €** ont été dépensés, dont 5 910,14 € en dépenses réelles. Les travaux de renouvellement du WIFI et de l'éclairage extérieur ont bien été engagés en 2025, mais les dépenses n'interviendront qu'au cours de l'exercice 2026 (Restes à Réaliser 2025, pris en compte au BP 2026 : 203 643,88 €).

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

Ce budget annexe, assujetti à la TVA, a été créé en 2019 afin d'individualiser l'ensemble des écritures comptables (dépenses et recettes, investissement et exploitation) relatives à la mise en place et à l'exploitation future de parcs de stationnement payants en enclos qui pourront être réalisés, en premier lieu le grand parking des Fines Herbes, dans le cadre d'une démarche de mise en place progressive d'un système de signalisation dynamique

permettant de quantifier et d'afficher, en temps réel, aux points de circulation les plus fréquentés, le nombre de place disponibles sur les différents parkings.

L'exercice 2025 constitue la cinquième année de pleine d'exploitation.

L'exercice comptable a été marqué par d'importantes régularisations effectuées sur exercice antérieur (2024, en l'occurrence). En effet, ce budget annexe est assujéti de plein droit à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au titre de toutes les opérations entrant dans le champ d'application de ce budget, conformément au Code général des impôts et comme le prévoit la délibération n°031/02/2019 du 11 mars 2019 portant création de ce budget annexe. Or, toutes les recettes perçues au niveau du budget annexe « Parcs de stationnement » au cours de l'exercice 2024 ont été traitées sans TVA.

A la demande du Service de Gestion Comptable d'Erstein, tous les titres de recettes émis en 2024 sans TVA ont été annulés et réémis avec TVA sur l'exercice 2025. Le montant total des recettes de l'année 2024 à annuler s'est élevé à 138 108,30 €. Une décision modificative a été adoptée en septembre 2025.

Ce budget annexe enregistre ainsi **202 824,78 de dépenses d'exploitation** (contre 53 837 € en 2024 !) et **228 926,73 € de recettes d'exploitation**, soit un excédent de 26 101,95 € au titre de l'exploitation 2025.

Il convient de souligner que les recettes d'exploitation ont plus que doublé entre 2023 et 2025 : elles sont passées de 110 431 € à 228 926,73 €.

La section d'investissement n'a, quant à elle, enregistré aucune dépense réelle en 2025.

BUDGET ANNEXE PARC DES ROSELIERES

L'exercice 2025 a été marqué par l'achèvement des travaux de viabilisation de la 4^{ème} et dernière tranche du lotissement. Ces travaux ont généré **51 286,64 € de dépenses réelles de fonctionnement**, sur un total de **413 832,14 € de dépenses**.

Aucune recette réelle n'a été comptabilisée en 2025. En effet, le dernier terrain a été vendu en décembre 2025. Les recettes issues de cette cession figureront dans les résultats de l'année 2026.

En comptabilisant les écritures d'ordre, le budget annexe dégage, au titre de l'exercice 2025, **5 860 197,68 € d'excédent de fonctionnement**, mais enregistre un **déficit d'investissement de 413 832,14 €**.

Pour le moment, il n'a pas été procédé au reversement de l'excédent, ou d'une partie de celui-ci, au budget principal.

BUDGET ANNEXE « KUTTERGAESSEL »

Ce budget annexe créé en 2011 est destiné à constater l'ensemble des opérations d'aménagement et d'urbanisation du secteur réservé à l'accueil d'équipements publics ou d'intérêt collectif à l'Est du ban communal.

Aucun mouvement réel n'a été enregistré au cours de l'exercice 2025.

BUDGET ANNEXE « SCHULBACH »

Créé en 2012, ce budget annexe permet d'individualiser l'ensemble des dépenses et recettes liées aux opérations d'aménagement et d'urbanisation d'une zone d'environ 5,2 hectares située aux lieux-dits « Leimtal » et « Schulbach » portant notamment sur la constitution d'un pôle d'équipements en prolongement des sites du Service d'Incendie et de Secours et de l'espace aquatique.

L'exercice 2025 n'a connu aucun mouvement réel.

En conséquence, ce budget annexe affiche un déficit global, toutefois compensé dans le cadre du résultat consolidé de l'ensemble des budgets municipaux.

3. Les Budgets Supplémentaires de l'exercice 2026

Observations préliminaires

Les Budgets Primitifs 2026 de la Ville d'Obernai, présentés sans reprise des résultats de l'exercice 2025, ont été adoptés le 9 février 2026.

Or, la reprise des résultats est obligatoire, lorsque le Compte Financier Unique a été voté.

Le Budget Supplémentaire est une Décision Modificative particulière. Il a essentiellement pour objet de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent, apparaissant au Compte Financier Unique voté avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au Budget Primitif et leur financement ou l'ajustement de dépenses ou de recettes du Budget Primitif du même exercice.

Le Budget Supplémentaire doit, comme le Budget Primitif et les Décisions Modificatives, répondre aux principes d'annualité, d'universalité, d'équilibre et de sincérité.

BUDGET PRINCIPAL

A. Section de fonctionnement

Le Budget Supplémentaire (BS) de la section de fonctionnement s'équilibre à **1 176 454,52 €**, portant le montant total des crédits inscrits pour l'année 2026 à **23 970 574,42 €** (pour 25 864 355,81 € inscrits au BP 2025).

Dépenses

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » a été abondé de 24 940 €, afin de couvrir de dépenses nouvelles d'entretien sur les équipements (maintenance de la chaufferie du Domaine de la Léonardsau, entretien des parquets des différents bâtiments).

Le chapitre 012 « Charges de personnel » a été abondé de 120 000 € pour couvrir les charges inhérentes aux créations de poste à venir.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » a été conforté de 48 000 €, dans l'objectif notamment de pouvoir mettre en place des outils numériques collaboratifs au sein des services municipaux.

Aux **182 940 € de dépenses réelles de fonctionnement nouvelles**, viennent s'ajouter **993 514,42 € de virement à la section d'investissement** (chapitre 023) ; ce qui représente un autofinancement complémentaire important permettant d'envisager le programme d'investissement.

Recettes

Sur les 9 176 454,42 € d'excédent de fonctionnement générés par l'exercice 2025, **1 176 454,52 € sont maintenus en section de fonctionnement** au BS 2026. Cette somme est donc comptabilisée en recettes sur cette section.

B. Section d'investissement

Le Budget Supplémentaire de la section d'investissement s'équilibre à **4 304 604,77 €**, portant le total des crédits d'investissement ouverts pour l'exercice 2026 à **25 118 205,99 €** (35 731 631,03 € en 2025).

Dépenses

L'ensemble de ces propositions nouvelles se répartit de la façon suivante :

- 40 000 € au chapitre 20 Immobilisations incorporelles, pour la mise en place des nouveaux outils numériques collaboratifs (installation / paramétrage),

- 1 364 050 € chapitre 21 Immobilisations corporelles, en vue de mettre à jour les prévisions d'investissements pour 2026.

Certaines régularisations du BP doivent être opérées :

TRAME VIAIRE (REGULARISATION PARTS VO / CCPO 2025)	540 000,00
RELIQUAT AIRES DE JEUX ROSELIÈRES ET OTHON PISOT (PB ENGAGEMENT – ABSENCE DE REPORTS)	280 000,00
RELIQUAT MISE EN ACCESSIBILITÉ GS FREPPEL (PB ENGAGEMENT – ABSENCE DE REPORTS)	50 000,00

Les projets nouveaux sont :

SECURITE ROUTIERE - CARREFOUR BONNES GENS	216 000,00
AIRE DE STREET WORK OUT	140 000,00
SECURITE ROUTIERE - FEUX « RECOMPENSE »	82 000,00
SALLE MULTISPORTS - ETUDES	71 000,00
REFECTION DE VOIRIE - COMPLEMENT ROUTE D'OTTROTT	68 000,00
FOUILLES ARCHEOLOGIQUES RUINES ST JEAN	60 000,00
SECURITE ROUTIERE - RUES 1ERE DFL / LANDSBERG / VOSGES	60 000,00
RELAMPING ECLAIRAGE PUBLIC - COMPLEMENT	42 000,00
OUTILS NUMERIQUES - OFFICE 365	40 000,00
AMENAGEMENT PLACE DU MARCHE	36 000,00
ECLAIRAGE INTERIEUR EGLISE - COMPLEMENTS	27 500,00

RENOUVELLEMENT AIRE DE JEUX EXTERIEURE AU PRE'O	22 000,00
REFECTION PISTE D'ATHLETISME - ETUDES	15 000,00

Le BS vise également à prendre en compte le **déficit de clôture de la section d'investissement, à savoir - 2 855 554,77 €.**

Recettes

Une partie de l'excédent de fonctionnement N-1 viendra abonder les recettes d'investissement, à hauteur de **8 000 000 €.**

L'emprunt inscrit au stade du BP est ainsi minoré de 4 703 909,65 €.

Seuls les reports sont pris en compte dans les Budgets Supplémentaires des budgets annexes, conformément à l'affectation des résultats, et les équilibres repris.

BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

Excédent de fonctionnement de 988 083,04 € repris en report de la section d'exploitation.
Excédent d'investissement de 376 152,55 € repris en report de la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT

Excédent d'exploitation de 296 982,09 € repris en report de la section d'exploitation.
Excédent d'investissement de 94 345,00 € repris en report de la section d'investissement.

BUDGET ANNEXE PARC DES ROSELIERES

Excédent de fonctionnement de 5 860 197,68 € repris en report de la section de fonctionnement.
Déficit d'investissement de 413 832,14 € repris.

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DU SITE DU KUTTERGAESSEL

Déficit d'investissement de 12 162,65 € repris.

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DU SITE DU SCHULBACH

Excédent de fonctionnement de 80 692,33 € repris en report de la section de fonctionnement.
Déficit d'investissement de 441 326,40 € repris.